

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 mai 2026

Date de la convocation :
13 mai 2026

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf mai à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alain DURIS

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : M. Alain DURIS, Maire, M. Bruno GRANCOING, Mme Sandrine COULON, M. Éric BOULESTEIX, Mme Aurélie GAUMER, Adjoints, Mme Muriel HARTWICH, ~~M. Yoann RUFFEL~~, Mme Jéssica GATTE, M. Thomas PEYRAUD, Mme Odile NICOLARDOT, Mme Sabrina FREDON, M. Arnaud CHESSERON, Mme Michèle COSSU, ~~Mme Sylvie GERMOND~~, M. Julien GUYOT Conseillers municipaux.

Quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 13

Étaient absents :

Ont donné pouvoir : M. Yoann RUFFEL donne pouvoir à M. Alain DURIS
Mme Sylvie GERMOND a donné pouvoir à M. Julien GUYOT

Secrétaire de séance : Mme Aurélie GAUMER

Objet de la délibération : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CHAPITEAUX AVEC LEST ET SANGLES

Numéro de la délibération : 035 2026

Vu la mise à disposition de la Commune de Saint-Laurent sur Gorre, de trois tentes de réception 6x8 équipées de pignons et de rideaux et de 11 poids de lestages de 250kg avec sangles.

Vu la mise à disposition de la Commune de saint-Auvent à la commune de Saint-Laurent sur Gorre de sept poids de lestages de 250kg avec sangles.

Vu la délibération n°9 du 02 avril 2026 de la Commune de Saint-Laurent sur Gorre définissant les modalités de location entre les communes de Saint-Laurent sur Gorre et celle de saint-Auvent.

Considérant qu'une convention sera conclue entre les deux parties pour un an à compter du 01/06/2026 et renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des deux parties.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **D'accepter** la convention entre la commune de Saint-Laurent sur Gorre et celle de saint-Auvent.
- **D'autoriser** Monsieur le maire de signer la convention afférente à cette opération

Résultat du vote : Unanimité

Le secrétaire de séance,
Mme Aurélie GAUMER

Le président de séance,
M. Alain DURIS

Acte rendu exécutoire après transmission en
préfecture et publication le 20 mai 2026
Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,

